

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**

**PROCEDURE ADAPTEE**

**Marché de Maitrise d'Œuvre**

Seuil > 90 000 € HT

**Section 1 : Identification de l'acheteur**

Personne publique : **Ville d'ARNOUVILLE, représentée par Monsieur Pascal DOLL, Maire**

Adresse : 15-17 rue Robert Schuman - CS 20101 - 95400 ARNOUVILLE

Téléphone : 01.30.11.16.16 – Télécopie : 01.30.11.16.05

Adresse internet : <https://www.arnouville95.fr/>

Siret : 219 500 196 00130

Groupement d'acheteurs (\*) :  Oui  Non

Si oui, préciser le nom du coordinateur du groupement :

**Section 2 : Communication**

Moyen d'accès aux documents de la consultation :

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.achatpublic.com/>

En cas de difficulté quant au téléchargement du dossier, le candidat est invité à se rapprocher du support technique : [support@achatpublic.com](mailto:support@achatpublic.com) ou - 0 892 23 21 20

Il est fortement conseillé de s'identifier afin d'être informé automatiquement de toute modification apportée au dossier de consultation (D.C.E.) en cours de consultation ou d'éventuelles réponses aux questions pouvant être posées par les candidats.

Identifiant interne de la consultation : **2024-018\_MAPA**

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur :  Oui  Non

Mesures assurant la confidentialité et l'accès aux documents mis sur un support autre que le profil d'acheteur (Si non a été coché) : Sans objet

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles (\*) :  Oui  Non

Nom du contact (\*) : Service des marchés publics

Adresse mail du contact : [ajmp@ml.arnouville95.org](mailto:ajmp@ml.arnouville95.org)

N° téléphone du contact : 01 30 11 16 15 / 32

**Section 3 : Procédure**

Type de procédure :

Procédure adaptée ouverte

Procédure adaptée fermée

Procédure formalisée

Techniques d'achat :

- Accord-cadre
- Système d'acquisition dynamique (SAD)
- Catalogue électronique
- Sans objet**
- Système de qualification
- Concours
- Enchères électroniques

**Procédure de passation :**

- En application des articles L. 2123-1, R. 2123-1, R. 2123-4 et R. 2172-2 du code de la commande publique.

**Date et heure limites de réception des plis :** vendredi 10 mai à 12h00

Présentation des offres par catalogue électronique (\*) :  Exigée  Autorisée  Interdite

Réduction du nombre de candidats (\*) :  Oui  Non

Nombre maximum de candidats : **sans objet**

En cas de réduction, critères de sélection des candidats admis à présenter une offre : **sans objet**

**Critères de sélection des candidatures :**

La sélection des candidatures sera effectuée dans les conditions prévues aux articles R. 2144-1 à R. 2144-7 du code de la commande publique.

**NE SONT PAS ADMISES :**

- Les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles L. 2141-1 à L. 2141-6 (ou L. 2141-7), et R. 2143-3 du code la commande publique et qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées au chapitre justifications à produire quant aux qualités et capacités des candidats sous réserve de l'article R. 2144-2 ;
- Les candidatures qui ne présentent pas des garanties techniques et financières suffisantes.

Possibilité d'attribution sans négociation  Oui  Non

**Le pouvoir adjudicateur se réserve la faculté de négocier ou non à l'issue de l'analyse des offres sans être tenu d'en informer l'ensemble des candidats.**

L'acheteur exige la présentation de variantes (\*) :  Oui  Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : « **Toute personne désignée à cet effet par l'acheteur** ».

- Subséquent
- A bons de commande

La consultation comporte des tranches :  OUI  NON

Ce dossier comporte des options :  OUI  NON

Si la réponse est oui, préciser lesquelles : **sans objet**

Prestations supplémentaires éventuelles :  OUI  NON

Production d'échantillons, de maquettes ou de prototypes :  OUI  NON

Critères d'attribution (obligatoire si SAD – Système d'Acquisition Dynamique) :

Offre économiquement la plus avantageuse, le classement des offres sera effectué selon les critères pondérés ci-dessous :

- Critère n° 1 :

**Le prix est noté sur 50 points et apprécié à hauteur de 50 % de la note finale selon les critères pondérés suivants :**

- *Prix* (70 % du critère soit 35 points) ;
- *Cohérence entre le prix et les moyens mis en œuvre par mission* (30 % du critère soit 15 points).

- Critère n° 2 :

**La valeur technique est notée sur 50 points et appréciée à hauteur de 50 % de la note finale selon les critères pondérés suivants :**

- *Mémoire justificatif et composition de l'équipe de Maîtrise d'œuvre* (50 % du critère soit 25 points) ;
- *Moyens mis en œuvre pour la réalisation des prestations du marché et respect du délai de réalisation* (30 % du critère soit 15 points) ;
- *Références en lien avec l'opération* (20 % du critère soit 10 points).

#### **Section 4 : Identification du marché**

Intitulé du marché : **Marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation de la tribune du stade Léo Lagrange**

Code CPV Principal :

- 71240000-2 – Service d'architecture, d'ingénierie et de planification.

Type de marché (\*) :  Travaux  Fournitures  Services

#### **Description succincte du marché :**

Le présent marché est soumis aux articles L. 2431-1, R. 2172-1 à R. 2172-6 de la commande publique relatifs aux marchés de maîtrise d'œuvre.

Les missions du Maître d'œuvre seront réalisées en application des dispositions des articles L. 554-1 et s. et R. 554-1 et s. du code de l'environnement relatives à l'encadrement de travaux à proximité des ouvrages.

La mission est répartie suivant les éléments ci-dessous :

- Avant-projet sommaire (APS)
- Avant-projet définitif (APD)
- Etude du projet (PRO) et Sécurité Incendie (SSI)
- Assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT)
- Visa d'exécution (VISA)
- Direction de l'exécution des contrats de travaux (DET)
- Assistance à la réception (AOR) et Documents des Ouvrages Exécutés (DOE)
- Organisation, Pilotage et Coordination (OPC)

La municipalité a décidé de procéder à une mise à niveau de la tribune tout en proposant d'uniformiser et d'intégrer les locaux ajoutés au fur et à mesure des années.

Les accès seront également remis à niveau tout comme l'éclairage, la signalétique et la sécurité incendie.

Le montant prévisionnel total des travaux est estimé à 1 170 000,00 € H.T.

Lieu principal d'exécution du marché : Stade Léo Lagrange – 1 rue Robert Schuman

Durée du marché (en mois) : Prévisionnel de 9 mois maximum.

Estimation de la valeur hors taxes :

Le montant provisoire de la rémunération est calculé sur la base suivante :

<b>Taux de rémunération « T »</b>	=	.....	%
<b>Coût prévisionnel des travaux « C »</b>	=	<b>1 170 000,00</b>	<b>€ HT</b>
<b>Forfait provisoire de rémunération C x T</b>	=	.....	<b>€ HT</b>
<b>T.V.A. (..... %)</b>	=	.....	<b>€</b>
<b>T.T.C.</b>	=	.....	<b>€</b>

**Cautionnement et garanties exigés** : voir DCE.

**Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent** : les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de trente (30) jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

**Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché** :

Les opérateurs économiques peuvent présenter leur offre sous forme de candidat unique ou sous forme de groupement momentané d'entreprises (à renseigner dans l'attri-1) en application de l'article R.2142-20 du code de la commande publique : le groupement est conjoint ou solidaire.

En application de l'article R. 2142-22 du même code, après l'attribution du marché si le mandataire du groupement est conjoint, il sera solidaire pour l'exécution de celui-ci de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur (article. R.2142-24).

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché (si [marché alloti](#), préciser pour chaque lot dans la description) :  Oui  Non

Type de [marché réservé](#) :

- Marché réservé à une [entreprise adaptée](#), un [établissement de service d'aide par le travail](#) ou une structure équivalente, employant au moins 50% de travailleurs handicapés
- Marché réservé à une [structure d'insertion par l'activité économique](#) ou structure équivalente, employant au moins 50 % de travailleurs défavorisés
- Marché portant exclusivement sur des services sociaux, réservé aux [entreprises de l'économie sociale et solidaire](#) ou structure équivalente
- Sans objet

## **Section 5 : Lots**

Marché alloti (\*) :  Oui  Non

**La consultation ne fait pas l'objet d'une décomposition en lots car les prestations sont homogènes et ne peuvent donner lieu à un allotissement.**

Conditions de la consultation : Sans objet.

## **Section 6 : Informations complémentaires**

Visite conseillée (non obligatoire) (\*) :  Oui  Non

Les dates prévues sont les suivantes :

- Le mardi 23/04/2024 à 11h00 sur site
- Le mardi 30/04/2024 à 11h00 sur site

Détails de la visite :

Le rendez-vous devra être pris **obligatoirement** auprès du secrétariat du service technique au 01.30.11.16.20 et également par mail : [techniques@arnouville95.org](mailto:techniques@arnouville95.org).

Autres informations complémentaires :

Délai de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de remise de l'offre.

Modalités de financement : Budget principal de la ville.

Modalités de paiement : maximum 30 jours.

Langue pouvant être utilisée dans l'offre ou la candidature : français.

Conditions de la dématérialisation :

Les candidatures et les offres devront être transmises avant le jour et l'heure inscrits sur la première page du règlement de la consultation. L'heure limite retenue pour la réception de la candidature et de l'offre correspondra au dernier octet reçu.

Les candidatures et les offres parvenues après cette date et heure limites par voie dématérialisée seront éliminées sans avoir été lues et le candidat en sera informé.

Si le candidat adresse plusieurs offres différentes sous forme dématérialisée, seule la dernière offre reçue, dans les conditions mentionnées dans le règlement de consultation, sous la forme « dématérialisée » sera examinée.

Pour tous renseignements :

Ordre administratif au 01.30.11.16.15/ 32 - [ajmp@ml.arnouville95.org](mailto:ajmp@ml.arnouville95.org)

Ordre technique au 01.30.11.16.06 - [techniques@arnouville95.org](mailto:techniques@arnouville95.org)

Plateforme dématérialisation : <http://achatpublic.com>

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Cergy Pontoise - 2 - 4 bd de l'Hautil - BP 322 - 95027 CERGY PONTOISE Cedex - Tél. : 01 30 17 34 00 - télécopieur : 01 30 17 34 59 - courriel : [greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr](mailto:greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr)

« Le tribunal administratif de Cergy-pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (Informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>) ».

**Date d'envoi du présent avis** : le 15/04/2024

(\*) Les champs signalés par un astérisque doivent obligatoirement être renseignés